



Archives

Le fonds Défense

1880-2011
1 400 000 clichés
1 200 films
8 600 vidéos

Les versements d'organismes de la Défense constituent l'un des trois modes d'entrée des documents à l'ECPAD, avec la production interne de l'établissement et les fonds privés. L'établissement reçoit régulièrement le versement d'images fixes et animées d'organismes, en particulier les OICD (Organismes d'information et de communication du ministère de la Défense), et d'unités relevant de la Défense (régiments, bases...).

Conformément à son décret de création (article R 3415-2 du Code de la Défense), l'ECPAD a pour mission « D'être dépositaire exclusif de tous documents et productions audiovisuelles sur tous supports réalisés par des moyens humains et techniques relevant du ministre de la Défense (...) ». Les archives entrant dans le périmètre de collecte de l'ECPAD sont les documents audiovisuels et les documents photographiques, quels que soient leur date, support et format, produits par les organismes de communication et d'information du ministère de la Défense à des fins d'information, de communication et de documentation, et non organiquement liés à des archives d'une autre nature, ce qui inclut les épreuves de tournage ou rushes de produits audiovisuels.

Les films et photographies ainsi collectés sont autant de témoignages des activités des services producteurs qui couvrent une période très large allant de 1880 à nos jours. Le recensement conduit en 2010 a permis d'estimer le fonds composé de 90 versements à 1 400 000 clichés, 1 200 films et 8 600 vidéos. Les clichés les plus anciens sont généralement des photographies de groupe prises dans différents régiments, essentiellement d'infanterie et d'artillerie, à la fin du XIXe siècle, au début du XXe siècle et pendant l'entre-deux-guerres. Ces archives iconographiques historiques côtoient les images, fixes et animées, plus contemporaines, illustrant les opérations extérieures des vingt dernières années, notamment celles versées par les SIRPA d'armée. Enfin, nombreuses sont les unités touchées par les restructurations à confier leurs documents à l'ECPAD.